

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-012**

Nombre de conseillers :

En Exercice : - 18

Présents : - 11

Votants : - 14

Dont 03 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le MERCREDI 20 AVRIL à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2023.

PRESENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, maire, Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Arlette BERNARD, Maxime CIARDULLO, Bernard LY, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mmes M. Eléonore BEL, Stéphanie BOSQUET, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux, ayant respectivement donné pouvoir à Mes LETELLIER, OLIVER et BERNARD.

ABSENTS : Mmes MM. Julia BESSON, Pierre CARRE, Maud GIROUD-GARAMPON, François LADET, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme COLUSSI.

**OBJET : TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE –
Opération 20-006-105 – EP - RENOVATION TR 3 :**

La commune de Chirens souhaite confier au TE 38 la rénovation de luminaires situés sur la RD 1075 et l'ajout d'un PL armoire GR sur le hameau de la Baderie.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 10 627,00€ TTC, selon le décompte suivant :

Montant des travaux :	7 882,00€ H.T.
Maîtrise d'œuvre :	0,00€ H.T.
Coordination SPS :	0,00€ H.T.
Révision :	552,00€ H.T.
TOTAL H.T.	8 434,00€
TVA	1 687,00€
Frais TE 38	506,00€
Prix de revient TTC :	10 627,00€

Le Conseil Municipal de Chirens, à l'UNANIMITE :

- PREND ACTE du montant des travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – Opération 20-006-105 ainsi détaillé :
- Montant des travaux : 7 882,00€ H.T.
- Maîtrise d'œuvre : 0,00€ H.T.
- Coordination SPS : 0,00€ H.T.
- Révision : 552,00€ H.T.
- TOTAL H.T. 8 434,00€
- TVA 1 687,00€
- Frais TE 38 506,00€
- Prix de revient TTC : 10 627,00€

- Financement prévisionnel global :
- Subvention : 2 109,00€
- TVA récupérée : 1 687,00€
- Prise en charge frais TE 38 : 127,00€
- Total financé : 3 922,00€
- Participation de la commune : 6 705,00€

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant de mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait à CHIRENS le 20 avril 2023

Christine GUTTIN,
Maire de CHIRENS

